

Presentation :

Niort Agglo porte l'ambition de répondre aux grandes transitions économiques et écologiques en dessinant une nouvelle façon de voir l'action publique. Elle participe à la co-construction de politiques publiques ambitieuses, qui visent à porter un développement territorial écologiquement, économiquement et socialement soutenable. Elle s'engage sur des projets de haute qualité environnementale et humaine.

Particulièrement soucieuse de la qualité de vie de ses agents et de leurs conditions de travail, notre collectivité s'attache au respect des valeurs de lutte contre la discrimination, de l'égalité femme-homme et contribue activement à la formation professionnelle de chaque agent.

En rejoignant Niort Agglo, on place votre expérience au coeur de ces actions !

Niort, proche du littoral, est une ville dynamique, culturelle et économique où il fait bon vivre.

Rejoignez nous en tant que chargé de travaux et des interventions (H/F) un métier qui nous fait avancer !

Missions :

- Piloter et contrôler l'ensemble des prestations techniques : maintien en conformité, dépannage, entretien des bâtiments et équipements ;
- Planifier et gérer les demandes de travaux et assurer la relation avec les prestataires extérieurs ;
- Superviser les travaux réalisés par les entreprises ;
- Participer à l'élaboration du budget ;
- Participer activement à l'action de la collectivité pour l'efficacité énergétique et le développement durable ;
- Mettre en oeuvre une politique de maintenance efficace et en lien avec la transition énergétique ;
- Conseiller et accompagner la direction « Études et projets neufs » dans les opérations de construction neuves / réhabilitation de bâtiments ;
- Rédiger les pièces techniques des dossiers de consultations de prestations de services (Maintenance / contrôles....) et de travaux, et réaliser les analyses des offres ;
- Relever sur le terrain ou dans les DOE, les caractéristiques des équipements soumis à maintenance/contrôle / entretien récurrent, renseigner ces données dans l'outil de gestion du patrimoine ATAL ainsi que les actions récurrentes qui s'y rattachent ;

une spécialité « sécurité incendie + accessibilité handicapé » est demandée :

- Participer aux commissions de sécurité et d'accessibilité en ayant préalablement réalisé les travaux de mise aux normes, les contrôles et les vérifications réglementaires.
- Assurer la mise à disposition sur la GED (outil de gestion électronique des documents) des documents produits par les prestataires extérieurs nécessaires aux responsables d'établissements et à l'agent chargé d'inspection en santé et sécurité.
- Réaliser les notices de sécurité et d'accessibilité relatives aux travaux menés par le service Patrimoine Bâti dans les ERP.
- Assurer une veille réglementaire, des actions de conseil et de support, auprès de la direction pour tous les sujets relatifs à la sécurité incendie et à l'accessibilité dans les ERP.
- Organiser la maintenance et les travaux d'amélioration confiés aux entreprises extérieures portant sur les installations d'ascenseurs, portes et portails automatiques, BAES, alarmes incendie, moyens de secours, en concertation avec le responsable de la régie, pour optimiser la maintenance.

Profil :

- Connaissances techniques en bâtiment
- Connaissances des normes techniques de mise en oeuvre
- Connaissances des procédures administratives réglementaire
- Maîtrise des outils bureautiques et connaissances appréciées des logiciels spécifiques
- Réactivité, sens de l'organisation et rigueur
- Qualités relationnelles et rédactionnelles en contribuant à l'écriture des cahiers des charges
- Capacité d'adaptation et d'analyse
- Savoir prioriser les demandes
- Aptitude de travail en autonomie

Conditions statutaires :

Les agents titulaires relevant du cadre d'emploi des Techniciens,
Les lauréats de ces concours,
Les agents non fonctionnaires sous réserve de justifier des compétences et expériences requises,

Nous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises ; définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle (article L352-4)

Remuneration :

Rémunération statutaire – Régime indemnitaire – Primes de vacances – Prestations sociales (Contrat groupe : prévoyance maintien de salaire et complémentaire santé, Comité d'Activités Sociales et Culturelles).

Renseignements :

Auprès de NICOLAS Olivier, Chef de service, adjoint au directeur

olivier.nicolas@agglo-niort.fr

0517388079 / 0677967791

Adresser votre lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, de la copie de vos diplômes et du dernier arrêté de situation administrative pour les titulaires (à fournir obligatoirement avec le dossier), avant le **13/05/2024** en mentionnant la référence **2024 B 04** sous couvert de votre responsable hiérarchique direct pour les agents de la CAN, à

Monsieur le Président
Par mail, à candidature.rh@agglo-niort.fr
ou
Par courrier, à la Communauté d'Agglomération du Niortais
Service des Ressources Humaines
140 rue des Equarts
CS 28770 - 79027 NIORT

A Niort, le 28/03/2024.

Pour Monsieur le Président,
Jérôme Baloge,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

M. Maël SIMON